



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la  
Municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est tenue le  
mardi 24 juillet 2018 à la salle du Conseil municipal du Centre F.P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : Mme Chantal Lebel, conseillère  
MM. Roger McGrath, conseiller  
Francis Levesque, conseiller

Étaient absents : MM. Lucien Leblanc, conseiller  
Bertrand Breton, conseiller  
David Ferguson, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

M. François Boulay, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**Résolution n° 2018 - 07 - 023 Lecture et acceptation de l'ordre du jour**

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Emprunt temporaire - Programmation TECQ
4. Groupe électrogène - Appel d'offres sur invitation
5. Terrain de jeux
6. Étendage d'abat-poussière sur les chemins municipaux
7. MTQ Permission de voirie 2018
8. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le mardi 24 juillet 2018  
soit accepté tel que présenté.

**2018 - 07 - 024 Période de questions**

Aucun citoyen n'est présent.

**Résolution n° 2018 - 07 - 025 Emprunt temporaire - Programmation TECQ**

CONSIDÉRANT QUE la programmation de travaux finale de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est dans le cadre du programme TECQ 2014/2018 du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire a été approuvée par celui-ci ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est demande un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia pour un montant de 465 490 \$ ;

QUE soient désignés M. François Boulay, maire et M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire trésorier, comme personnes habilitées à signer tout document au nom de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est relatifs à cet emprunt temporaire.

- Résolution n° 2018 - 07 - 026 Groupe électrogène - Appel d'offres sur invitation**
- CONSIDÉRANT le projet d'installation d'un groupe électrogène dans le cadre de la programmation TECQ 2014/2018 ;
- EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. Roger McGrath  
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents
- QUE l'appel d'offres sur invitation final pour l'installation d'un groupe électrogène soit envoyé à quatre (4) entrepreneurs.
- 2018 - 07 - 027 Terrain de jeux**
- Le point sera étudié lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.
- Résolution n° 2018 - 07 - 028 Étendage d'abat-poussière sur les chemins municipaux**
- CONSIDÉRANT l'épandage d'abat-poussière effectué par Les Aménagements Lamontagne Inc. sur les chemins municipaux ;
- EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel  
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents
- QUE soit validé par le conseil de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est le travail d'épandage effectué par cette entreprise.
- Résolution n° 2018 - 07 - 029 MTQ Permission de voirie 2018**
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;
- CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère ;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.
- EN CONSÉQUENCE,  
Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque  
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal présents
- QUE la municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2018 ;
- QU' elle autorise M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer les permis.

Résolution n° 2018 - 07 - 030 Levée de l'assemblée

À 19h25, M. Roger McGrath propose de lever la séance.  
Accepté.

---

**François Boulay**  
Maire

---

**Hervé Esch**  
Directeur général,  
secrétaire-trésorier

---

---

---

---